

(6) MHENCHOZ  
16/10/2018 11h08

**Sujet:** [INTERNET]

**De :** m.henchoz@orange.fr

**Date :** Tue, 16 Oct 2018 11:08:38 +0200 (CEST)

**Pour :** pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

Mon nom est Marie Henchoz.

j'habite à Etampes, 16310 St Adjutory soit à environ 50 km du projet pour lequel je vous joins mon intervention.

Merci d'avance pour l'attention que vous voudrez bien lui porter.

<b>CE Brames.Benaize.docx</b>	<b>Content-Type:</b> application/vnd.openxmlformats-officedocument.wordprocessingml.document
	<b>Content-Encoding:</b> base64



Marie Henchoz  
Etampes  
16310 ST Adjutory

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Concerne : projet éolien de Portes de Brames-Benaize

Etampes, le 16 Octobre 2018

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur les effets néfastes des parcs éoliens sur la santé des riverains et sur quelques questions de bon sens.

Dans son rapport à l'Académie Nationale de Médecine, Monsieur Patrice Tran-Ba-Huy définit **la santé** comme « **un état de complet bien-être physique, mental et social** ».

Rien qu'à l'énoncé de cette définition, on comprend que l'installation d'éoliennes dans l'environnement des riverains puisse détruire ou du moins perturber cet état bienheureux de santé.

Mais les effets de la présence d'éoliennes ne se bornent pas, pour les riverains proches ou lointains à cette « perturbation ».

Il y a **l'effet stroboscopique**, clignotement apprécié dans certaines boîtes de nuit, mais beaucoup moins dans le salon familial.

Il se produit de nuit avec le clignotement des feux de signalisation, et de jour, lorsque les pales des éoliennes, se trouvant entre le soleil et les fenêtres des maisons, occultent la lumière du soleil, le temps de leur passage.

Seule **solution** pour échapper à l'hypnotique clignotement : **Fermer les volets**. Si cela semble évident la nuit, de jour, l'humeur s'en trouve affectée à la longue. C'est tout de même frustrant de devoir se priver du soleil dans sa maison !

Il y a aussi **le syndrome éolien** : ensemble de symptômes imputables aux **nuisances sonores des éoliennes**. Il est aussi inévitable et éprouvant que le bruit de la goutte d'eau du robinet qui fuit. Il se produit de jour comme de nuit, sans échappatoire possible. Le syndrome éolien se manifeste sous forme de céphalées même chez des personnes qui n'y sont pas sujettes, de nausées, de vertiges, parfois de vomissements... d'aggravation des migraines pour les migraineux, de grande fatigue sans raison apparente... de pression dans les oreilles comme lorsqu'on monte trop vite en altitude en montagne ou en avion.

Certains se découvrent des acouphènes qui ne vous quittent plus une fois installés... et pour lesquels il n'existe aucun remède.

D'aucuns diront que ce n'est dû qu'à l'anxiété, à la contrariété causées par la présence des éoliennes et du changement dans la vie et les habitudes des riverains.

Le Docteur Augry de Guerville, dans le cadre d'une consultation pour l'implantation d'éoliennes en Xaintrie (Corrèze) explique que « **ce sont plutôt les interférences entre**

**les ondes sonores habituelles de l'environnement des riverains et les basses fréquences des éoliennes** » qui sont **cause** des manifestations négatives .

Dans les études d'impact, les basses fréquences et les infrasons sont évoqués mais sont réputés n'avoir aucun impact sur l'oreille, puisqu'ils sont hors de la bande audible.

Certes, mais pour être inaudibles en sont-ils inoffensifs ?

C'est comme si vous disiez que les rayons ultraviolets n'ont aucun effet redoutable parce que votre œil ne les perçoit pas.

Le **Docteur Mariana Alves-Pereira** (*membre de l'Université de Lusofona (Portugal) diplômée en Physique, en génie biomédical et docteur en Sciences de l'Environnement*), a passé **30 ans** avec son équipe de chercheurs, **à étudier les conséquences des sons à basse fréquences et infrasons** sur les travailleurs d'un aéroport de son pays . (endroit propice à l'émission de ce type de nuisances avant l'invention des éoliennes industrielles).

Résultat de ses recherches :

a) les travailleurs observés décèdent plus tôt que la moyenne d'âge de la population non soumise aux basses fréquences et infrasons.

b) les autopsies pratiquées ont révélé un épaississement anormal des parois des veines et des artères, même épaississement du péricarde et des alvéoles pulmonaires avec , pour conséquences : infarctus, embolies, sans compter le déclenchement d'épilepsie tardive ....

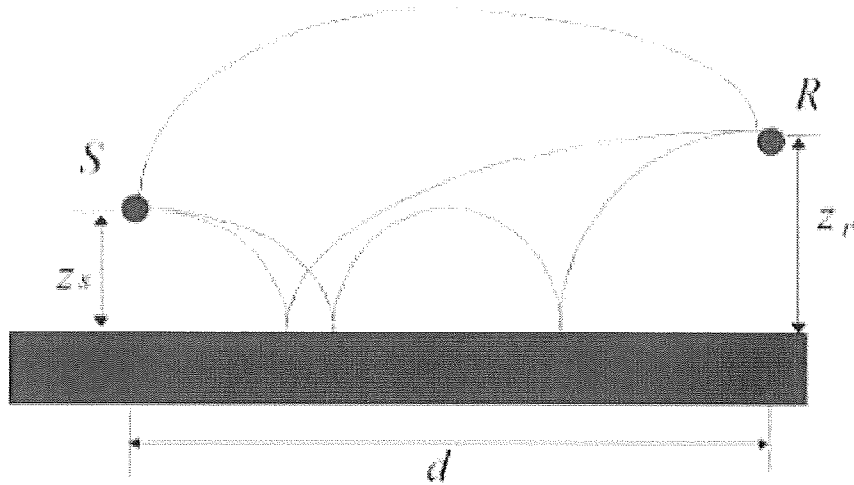
**Les mêmes causes produisant les mêmes effets**, il est à attendre que les personnes exposées longtemps aux nuisances sonores des éoliennes développent les mêmes pathologies que les ouvriers des tarmacs.

Et n'allez pas croire que la distance soit une protection contre les nuisances sonores des éoliennes !

Dans les études d'impact, il est dit que les nuisances réduisent à partir d'un rayon de 12 km.

Cependant, si le sous-sol est caverneux, les sons et infrasons peuvent se propager à plus de 30km.

Plus grave : dans le cas où la source du bruit est haute (une éolienne, par exemple) et se propage dans un environnement calme et silencieux (comme la campagne, la nuit), il se produit alors un phénomène de rebonds qui s'amplifie avec la distance.



Source : adapté de (Bérenghier et al. 2012)

### Illustration de la présence de rebonds multiples lors de conditions favorables à la propagation

Dans les études d'impact, on précise que les seuils de tolérance sont respectés. C'est vrai dans l'absolu.

Mais qu'en est-il de la tolérance d'un organisme soumis jour après jour aux nuisances visuelles et acoustiques des éoliennes et dont le sommeil est perturbé nuit après nuit ? A-t-on étudié des cas particuliers de personnes exposées dans la durée ? Sur un an ? Sur davantage de temps ? Si oui, où sont les résultats de ces études ? Pas dans les études d'impact.

Et pourquoi les infrasons sont-ils « étudiés » dans le cadre de l'étude acoustique puisque, par définition, ils sont hors de la bande audible ?

De plus, l'étude acoustique, dans les études d'impact, n'est faite que sur un plan théorique puisqu'elle est faite avant l'installation du parc. Mais rien n'est dit sur des études que l'on aurait pu faire une fois le parc installé et en fonction. Cela a-t-il été fait ? Il serait intéressant de voir si la théorie tient devant la pratique.

Pourquoi ne mesurerait-on pas également les infrasons et la réduction ou l'augmentation de leur impact avec la distance, également à l'intérieur des maisons dont on sait qu'elles sont une chambre de résonance pour les fréquences basses ?

Les mesures faites à l'intérieur des maisons semblent de bon sens car les riverains vivent dans leur maison et c'est là qu'ils peuvent ressentir le plus de gêne et non à l'extérieur... Cependant, c'est à l'extérieur que se font les études. Pourquoi ?

Au vu de tout ce qui vient d'être exposé et des questions, actuellement sans réponse, qui ont été soulevées, on peut dire que la santé, c'est-à-dire « l'état de complet bien-être physique, mental et social. » des riverains de parcs éolien, n'est pas respectée. Et même, qu'elle est gravement menacée.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération.

Marie Henchoz

Sources :

Rapport ANSES 2017;

Rapport à l'Académie Nationale de Médecine 2017 ;

Interview du Docteur Augry de Guerville ; (<https://www.youtube.com/watch?v=GTo6cm9emU4>)

Conférence du Docteur Alves-Pereira

(<http://fr.friends-against-wind.org/health/low-frequency-noise-and-health>)